

Séance publique du 10 septembre 2007

Délibération n° 2007-4321

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Approbation d'une convention de collaboration avec le lycée La Martinière-Diderot pour la réalisation de l'aspect graphique d'un système de protection des arbres situés sur les chantiers**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 août 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de Lyon Vision Mode, la Communauté urbaine soutient le challenge Itech®, concours annuel (depuis 1992) d'innovation, organisé par l'institut textile et chimique de Lyon (Itech Lyon) et orienté vers la filière textile qui vise à rapprocher PME et étudiants de l'enseignement supérieur sur des thèmes de recherche et sur des développements industriels.

La Communauté urbaine souhaite conduire une étude portant sur la mise au point d'un système de protection des arbres situés sur les chantiers.

L'étude ainsi menée doit servir de base à l'élaboration d'un prototype de protection d'arbres.

Lors du conseil de Communauté en date du 12 juin 2007, il a été approuvé le principe de confier à Itech entreprises l'étude et la réalisation de prototype pour la mise au point d'un système de protection des arbres situés sur les chantiers.

Cette étude est conduite dans le cadre du 15° challenge Itech® et le sujet en est défini en collaboration avec la Communauté urbaine-direction de la voirie.

Le prototype de protection d'arbres doit permettre de tester de nouveaux usages de communication *via* un support graphique. La réalisation de l'aspect graphique est confiée au lycée La Martinière-Diderot, département arts appliqués désigné sous l'appellation école supérieure de design Rhône-Alpes (Esdra) à Lyon.

Cet habillage graphique doit servir de support de communication institutionnelle, destiné à sensibiliser le personnel présent sur les chantiers ainsi que les riverains ou les usagers de l'espace public situés dans le périmètre des chantiers avoisinant les arbres de la Communauté urbaine.

Les travaux graphiques répondront à des objectifs esthétiques et informatifs. Ils tiendront compte de la charte graphique de la Communauté urbaine et devront faire figurer les logos suivants : Grand Lyon et Chantiers propres.

Ils devront également faire figurer les slogans de sensibilisation déterminés par la Communauté urbaine ainsi que les éléments vivants constitutifs de l'arbre.

La réalisation des travaux a été confiée à trois étudiants du cursus DSAA concepteur-créateur textile de l'École.

Les résultats des travaux graphiques conduits par l'Esdra pour le compte de la Communauté urbaine appartiendront, dans leur totalité, à la Communauté urbaine.

L'Esdra supporte financièrement la réalisation des travaux graphiques ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le principe de confier au lycée La Martinière-Diderot, département arts appliqués, désigné sous l'appellation école supérieure de design Rhône-Alpes (Esdra) la réalisation graphique du prototype de système de protection des arbres situés sur les chantiers.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention proposée.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,